

DIPLÔME D'ÉTAT AMBULANCIER(E)

Objectifs

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier(e) assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient.

A ce titre, elle ou il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Compétences

Ses compétences s'étendent à certaines tâches :

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage ;
- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté ;
- Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient ;
- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences;
- Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence;

Rémunération dans le cadre d'une alternance

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son **âge** et son **ancienneté** :

Tranche d'âge	1ère année	2ème année	3ème année
15 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	67 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	78 % du SMIC	78 % du SMIC
26 à 29 ans	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année.

En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

Durée : 8 mois

556

Heures de formation

Dans le cadre d'une alternance

Durant sa formation, l'apprenant est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est variable au cours de la formation.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

Prérequis

- Être titulaire du permis de conduire depuis au moins 3 ans, (2 pour les candidats ayant effectué la conduite accompagnée)
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des ambulances
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier
- Sérologie Hépatite B conforme à la réglementation en vigueur





Contenu

Diplôme préparé : Diplôme d'Etat d'Ambulancier · RNCP **36542** · Ministère chargé de la santé - Date d'échéance de l'enregistrement : **01-06-2027**

Matières	Nombre d'heures (1ère année)
M1 - Relation et communication avec les patients et leur entourage	70
M2 - Accompagnement du patient (installation, déplacements)	70
M3 - Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés	35
M4 - Appréciation de l'état clinique du patient	105
M5 - Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient	105
M6 - Préparation, contrôle et entretien du véhicule	7
M7 - Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	21
M8 - Entretien du matériel et des installations du véhicule	35
M9 - Traitements des informations	35
M10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e-pasteur».

Modalités d'évaluation

Evaluation par bloc de compétences

- Contrôle des connaissances, étude de cas, mise en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales
- Evaluations formatives

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via [le site internet](#), vous êtes contacté dans un **déla**i de **48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée (jusqu'à **2 mois** pour un contrat de professionnalisation).

Accès

CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus **8** direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »
Arrêt « MARYSE BASTIÉ »

CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le **tramway** direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP. TGV / LEON BLUM » Arrêt « LEON BLUM »

Établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite

Nous contacter

- ☎ 03 26 87 88 38
- ✉ infos@cfpast.com
- 🌐 www.cfpast.com

Pôle de Formation
Pasteur

Pôle des métiers de la santé et des sciences de la vie

